

29 mar 2019 -17:03

Appartient à [Conseil des ministres du 29 mars 2019](#)

## Code de gouvernement d'entreprise à respecter par les sociétés cotées

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant désignation du code de gouvernement d'entreprise à respecter par les sociétés cotées.

Conformément au Code des sociétés et associations, les sociétés cotées sont tenues de faire figurer annuellement une déclaration de gouvernement d'entreprise dans leur rapport annuel. Dans cette déclaration, les sociétés doivent indiquer le code de gouvernement d'entreprise qu'elles appliquent. Le projet vise à remplacer le code de référence par le nouveau code 2020, établi par la Commission belge de gouvernance d'entreprise.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,  
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires  
européennes  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
[sieghild.lacoere@just.fgov.be](mailto:sieghild.lacoere@just.fgov.be)